

PROCES VERBAL

Conseil Municipal de Jujurieux

Du mardi 21 février 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Christine FUNAZZI et Jean-Luc DORMANT.

Absents représentés :

- Sébastien BOYER représenté par Nadège DESCHAMPS
- Frédéric MONGHAL représenté par Anne BOLLACHE

Absent : Nathan DI MENNA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Date de la convocation : 16 février 2023

Madame Fabienne FASQUELLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle n°B2118 au lieu-dit « Grand Champ ».

- *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

- *Après modifications faites, le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.*

4. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an à temps complet au niveau du service technique afin d'aider l'agent déjà en poste lors des recherches de fuites et les travaux de maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Cet agent sera rémunéré entre l'échelon 1 et 5 du grade d'adjoint technique.

Elle souligne que la DDT demande à la collectivité d'effectuer l'entretien des ouvrages d'assainissement de manière plus régulière que le temps passé actuellement. Le temps de travail estimé pour le suivi de la STEP mise en service en 2014 devrait correspondre à un mi-temps et d'autres ouvrages doivent être nettoyés régulièrement. Par ailleurs, certains travaux nécessitent la présence de 2 agents simultanément (manutention de pièces lourdes ou recherches de fuites). Enfin, le suivi de ces ouvrages doit se faire de manière continue, de ce fait il est important que d'autres agents soient formés sur ces missions afin de palier à des absences éventuelles (arrêts maladies ou congés annuels).

Madame le Maire propose que ce poste ne soit pas permanent car la compétence « eau et assainissement » sera transférée à la CCRAPC en 2026. Une étude en vue de ce transfert a été lancée par la CCRAPC. Une première réunion avec la mairie se déroulera lundi 27 février prochain.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour une durée maximale de 12 mois et autorise Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.*

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE D'INSTALLATION DE MATERIEL FIXE

Afin de pouvoir améliorer les recherches de fuites et éviter les pénalités de l'Agence de l'Eau par rapport au rendement (différence entre les m³ d'eau pompée et eau distribuée), Madame le Maire propose d'acquérir du matériel fixe de corrélation (20 appareils) et de sectorisation (8 appareils). Elle souligne l'importance d'améliorer ce rendement compte tenu des périodes de sécheresse et des coûts actuels d'électricité et de traitements relatifs au pompage.

Monsieur Jacques GROSGURIN précise que l'Agence de l'Eau peut subventionner à hauteur de 50 % les projets en lien avec « la sécurisation de l'alimentation en eau potable ». Le montant de ce matériel s'élève à 41 016 € HT. Une visite sur site est prévue le 2 mars prochain dans une commune équipée de ce matériel.

Madame Christine FUNAZZI propose d'équiper les ouvrages avec des systèmes d'énergies renouvelables mais la puissance demandée pour permettre un fonctionnement correct ne serait pas suffisante.

Monsieur Joël BROYER demande où se situent les secteurs présentant le plus de fuites. Monsieur Jacques GROSGURIN précise que certaines rues disposent de vieux réseaux et des raccordements en plomb comme la rue Bir Hakeim et la rue du Four à Cucuen.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention présentée ci-dessus et sollicite les aides de l'Agence de l'Eau pour cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » ;*

6. DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe que le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Suite au travail de la commission Cadre de Vie, Madame Nathalie CURTINE présente le modèle choisi et l'emplacement concerné pour cet abribus qui est situé dans le hameau de Chaux - rue du four banal (parcelles 601/602). Elle souligne que la proposition est en attente du retour de la Région qui doit s'assurer de sa faisabilité.

Elle informe que le coût pour la réalisation de la dalle pourra être financé par la Région à hauteur de 80 % du montant hors taxe des travaux et que l'abribus serait mis à disposition gracieusement par la Région.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « Chaux » et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet.*

7. DECISION DU MAIRE

DM_2023_01 :

- bail logement n°8 Château de valence
- à madame Yvette GRISIN
- à compter du 1^{er} janvier 2023

- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

8. CONVENTION SERVITUDE ENEDIS PARCELLE B2118

Madame le Maire informe qu'ENEDIS propose de signer une convention de servitudes sur la parcelle communale située B2118 au lieu-dit « Grand Champ » afin d'établir dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres. Cette servitude est nécessaire pour le raccordement électrique des lots vendus actuellement dans la Zone Activité.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix Contre - C. FUNAZZI), donne son accord pour la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle B2118.*

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Le rapport d'activité 2022 de l'EPF de l'Ain est consultable en mairie.
- Des bornes de recharges électriques ont été installées sur la commune de Saint Jean Le Vieux.
- Un recrutement est en cours afin de remplacer un agent technique en arrêt maladie pour 2 mois mais à ce jour peu de candidatures ont été reçues. Une information sur Panneau Pocket pourrait être envisagée.
- Les relevés de compteurs d'eau potable débiteront le lundi 6 mars prochain.

- Madame Nadège DESCHAMPS présente le dispositif EMAS financé par l'ARS permettant la prise en charge d'enfants en difficultés dans le cadre scolaire et un soutien aux familles. Une demande auprès de leur service a été transmise afin d'accompagner les enfants et les agents durant le temps méridien.
- Une personne recherche un local sur la commune de 30 à 35 m² afin d'installer un atelier de transformation de viandes. Cette demande rentre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.
- Madame Christine FUNAZZI s'interroge sur les friches industrielles et précise que des subventions européennes peuvent être sollicitées pour dépolluer ces espaces et les réhabiliter. Madame Laurence MOUROT souligne que l'appel à projets « Fonds Verts » permet également de préserver la biodiversité grâce à des aides en faveur de l'acquisition foncière.
- Madame le Maire informe du souhait de Madame Odile ARBILLAT de démissionner de son poste de vice-présidente de la commission communication. Une réunion est prévue le mardi 7 mars à 19h30 avec les membres de cette commission afin de trouver des solutions aux dysfonctionnements constatés. Madame le Maire rappelle aux élus l'importance de répondre aux mails transmis même en cas de retour négatif.
- Madame le Maire informe qu'un travail conséquent est en cours avec Madame Nathalie CURTINE concernant l'adressage des rues afin de faciliter la distribution du courrier et des colis, l'accès des secours et de permettre le déploiement de la fibre.
- Les travaux de l'aménagement de la place Jules Ferry sont en cours et devraient être terminés au plus tard fin avril.
- Madame le Maire rappelle les dates du calendrier budgétaire :
 - ✓ Mardi 28/02 à 19h = commission finances généralisée – Budget M14
 - ✓ Jeudi 02/03 à 19h = commission finances généralisée – Budget M49
 - ✓ Mardi 21/03 à 19h = conseil municipal – comptes administratifs 2022 + budgets 2023

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Jacques GROSGURIN :

- ✓ informe que les travaux à la Route sont en attente de l'intervention d'une entreprise spécialisée pour un piquage sur la canalisation en diamètre 150. Ces travaux devraient être finalisés dans les semaines à venir.
- ✓ précise que les travaux chemin de Vaux sont terminés. À présent il sera possible d'isoler le secteur Cossieux/Lhuire du reste du réseau grâce à l'installation d'une vanne de sectorisation.

- Madame Laurence MOUROT :
 - ✓ informe du projet de monsieur CHIBANI concernant la réhabilitation de logements au-dessus de l'ancienne boulangerie et questionne à propos du stationnement associé à ce ou ces logements. Madame Nathalie CURTINE souligne qu'il est nécessaire que monsieur CHIBANI vienne présenter son projet au service urbanisme afin de pouvoir le renseigner.
 - ✓ souligne que monsieur CHIBANI souhaiterait établir une convention d'occupation du domaine public avec la mairie concernant l'utilisation de la placette de rencontre. Madame le Maire propose que monsieur CHIBANI prenne rendez-vous avec elle directement pour traiter ce sujet.
 - ✓ demande s'il est possible de revoir l'organisation relative au calendrier des manifestations concernant les réservations de l'Espace Culturel car la réunion prévue en septembre/octobre ne permet pas d'organiser des événements culturels car trop tardive. Madame le Maire précise qu'un échange a eu lieu avec monsieur Sébastien BOYER à ce sujet et qu'une commission « vie associative » doit se réunir pour proposer des solutions. Il conviendrait que la secrétaire en charge des réservations de l'Espace Culturel soit conviée à cette réunion.
 - ✓ souhaite connaître l'avancée du dossier relatif à la réalisation d'une fresque sous la halle. Madame le Maire précise que ce projet sera porté par le Centre Social « Le Cocon » en lien avec les jeunes et devrait être opérationnel pour le « Festi des 2 Rives ».
- Madame Odile ARBILLAT s'interroge sur le stationnement de la moto garée sur la place de la mairie qui occupe une place de voiture dans cette période où les emplacements sont restreints à cause des travaux à l'arrière du bâtiment. Madame Nadège DESCHAMPS souligne également que des voitures se garent vers le Monument aux Morts, masquent la visibilité et gênent la circulation. Elle propose que des barrières soient installées. Madame le Maire confirme que les adjoints et le Maire, en tant qu'officiers de police judiciaire, auront accès prochainement à l'application ANTAÏ afin de verbaliser les stationnements gênants et souligne que le paiement des contraventions sera versé à l'Etat. Il est également précisé que le marquage au sol et l'installation de quilles devant l'ancienne boulangerie sont prévus prochainement.
- Madame Nathalie CURTINE informe que certains riverains souhaiteraient qu'un lampadaire reste allumé plus longtemps le soir afin d'éviter que des personnes trafiquent sur la place. Madame le Maire souligne que techniquement cette demande n'est pas réalisable et qu'il convient de contacter la gendarmerie.
- Madame Christine FUNAZZI demande des précisions sur le projet de déviation des poids lourds de la commune de Saint Jean Le Vieux qui traverseraient la zone activité de Jujurieux. Madame le Maire précise qu'elle n'est pas contre ce projet mais sous certaines conditions (déclassement d'une voirie départementale à Saint Jean le Vieux et prise en charge des travaux pour soutenir la voirie proche du Riez) mais à ce jour ces demandes sont restées sans réponse. Madame Christine FUNAZZI souligne les conséquences de cette éventuelle déviation (bruits, pollution) et propose que les poids lourds utilisent l'autoroute.


➤ Monsieur Michel BLANCHET :

- ✓ est déçu de constater que la commune ne dispose plus que d'une seule boulangerie.
- ✓ souligne que des trous sont en formation route du Bévieur mais que s'agissant de voirie communautaire, la CCRAPC a été sollicitée. Par ailleurs, une réunion avec la CCRAPC s'est déroulée afin de transmettre les demandes de la Commune pour les réparations au niveau de la voirie communautaire.
- ✓ précise qu'il convient de couper la végétation dans le ruisseau Le Vieillasset.
- ✓ rappelle que des branches menacent de tomber sur la route entre Chaux et Vieillard et propose qu'un élu se charge de localiser les parcelles concernées et de contacter les propriétaires. Monsieur Jacques GROSGURIN se chargera de ce dossier.
- ✓ demande si une réponse a été apportée à monsieur BLOCH concernant le bassin de rétention d'eaux pluviales. Monsieur Jacques GROSGURIN se chargera de faire une réponse à cette personne.
- ✓ propose de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde suite à la réunion d'information faite par la Préfecture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h40.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 21 mars 2023 à 19h.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 21/03/2023

SIGNATURES	
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Anne BOLLACHE 	Fabienne FASQUELLE 
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 23/03/2023